

Avril 2025

Cette lettre de veille signale des publications récentes traitant de l'évolution des mondes agricoles, comportements alimentaires, ruralités et territoires, modes de vie, réseaux sociaux, opinions et représentations, actions collectives, etc. Les textes sont aussi à retrouver sur le blog de veille du CEP <https://www.veillecep.fr>.

**Florent Bidaud**, Chargé de mission Veille sociale, Bureau de la veille

## Utilisation des produits phytosanitaires et équipements de protection individuelle

Paru en avril 2025, un article de la revue *Travail humain* s'intéresse au port d'équipements de protection individuelle (EPI) en viticulture. S'appuyant sur des enregistrements vidéo (voir [le documentaire Rémanences](#)), des entretiens et des séances de brainstorming avec un collectif d'agriculteurs, cette étude de F. Goutille (université Clermont-Auvergne), C. Baudin (Lyon 2) et A. Garrigou (Inserm) prolonge des travaux antérieurs centrés sur les défauts de conception des pulvérisateurs (voir [un précédent bulletin](#)).

Le rôle des EPI dans le dispositif de régulation des risques est rappelé. Les autorisations de mise sur le marché des pesticides sont assorties de préconisations d'usage, récapitulées dans une fiche de données de sécurité. Le port de vêtements et de protections (combinaisons, tabliers, masques, etc.) est censé limiter les contacts avec le corps, par la peau et les voies respiratoires. L'homologation de ces EPI est basée sur des tests en laboratoire.

Les activités observées par les ergonomes vont de l'ouverture des sacs au rinçage des bidons, en passant par l'application des produits sur les vignes, pulvérisés depuis un tracteur attelé. Le port des combinaisons et des protections respiratoires, couplé à une activité physique intense (pesée du produit à incorporer, agitation de la bouillie, versement dans la cuve), perturbe la thermorégulation, ce qui peut conduire à des vêtements trempés de sueur, des masques embués, voire des malaises. La pénibilité conduit parfois à retirer l'équipement ou à ne pas l'utiliser comme indiqué. De plus, les mouvements sont restreints et deviennent approximatifs. C'est le cas au moment de l'ouverture des sacs, qui nécessite de forcer, avec des fuites d'aérosols (figure). Les agriculteurs doivent, par leurs gestes, « rendre compatibles » des éléments divers (EPI, produits, agroéquipements) qui n'ont pas été conçus pour « fonctionner ensemble ». Enfin, ces protections gênent la prise d'informations dans l'environnement, comme sentir avec les mains ou voir de près lors du réglage d'un pulvérisateur.

### Ouverture d'un sac de produit pour préparer la bouillie à pulvériser



Source : *Travail humain*

La différence de nature entre les notices d'utilisation basées sur des données objectives, et les savoirs empiriques qui « fondent le métier d'agriculteur », peut engendrer « non-adhésion » et mises en danger. Selon les auteurs, l'application des pesticides est alors vécue sur le registre sacrificiel, le chef d'exploitation se sentant prêt à abîmer sa santé pour protéger le fruit de son travail.

Source : *Travail humain* <https://shs.cairn.info/revue-le-travail-humain-2025-1-page-55?lang=fr>

## **L'approvisionnement local de la restauration collective**

Paru en avril 2025, un article de R. Le Velly (sociologue, Institut Agro Montpellier) dresse un bilan des questions posées par l'approvisionnement local de la restauration collective publique. Il tire ses enseignements de projets menés, depuis la fin des années 2000, avec des organisations professionnelles et des collectivités territoriales, ainsi que de mémoires de fin d'études d'ingénieurs agronomes. Selon l'auteur, l'achat local n'est pas toujours l'option préférable, car il ne permet pas toujours d'améliorer l'empreinte carbone de l'alimentation. Réduire la consommation de viande, ou mieux, recycler les déchets, serait plus efficace. Par ailleurs, l'idée de soutenir le revenu des agriculteurs s'avère illusoire, vu les volumes d'achat en fait limités. Les demandes d'« exception agricole et alimentaire » aux règles de la commande publique peuvent aussi porter atteinte au principe d'égalité. Il conviendrait aussi de spécifier le sens des objectifs de souveraineté et de résilience, et de disposer de critères d'évaluation pour vérifier que l'option locale est « vectrice d'impacts ». Enfin, l'article souligne l'intérêt de partager l'effort de réorganisation, lequel pèse trop souvent sur les seules organisations de producteurs.

Source : *Géographie, économie, société* <https://doi.org/10.1684/ges.2025.31>

## **Écologisation, bureaucratisation et transformation du métier de berger**

Paru en avril 2025, un article de G. Sénéchal (sociologue, université Grenoble-Alpes) met en évidence les transformations du gardiennage des troupeaux en alpage, depuis le début des années 1990. Bénéficiant traditionnellement de larges marges de manœuvre pour conduire leurs troupeaux dans les estives, les bergers et leurs aides voient leur travail de plus en plus codifié et encadré par les engagements pris dans le cadre de mesures agro-environnementales, ou pour bénéficier des subventions des plans de lutte contre la prédation lupine. Les bergers vieillissants, entrés dans le métier dans les années 1970 ou 1980, s'adaptent difficilement aux exigences de planification et de traçabilité des déplacements. Ils assurent la surveillance rapprochée nécessaire pour prévenir les attaques au prix d'un surcroît de fatigue. Inversement, ces nouvelles contraintes ont favorisé l'insertion professionnelle de travailleurs saisonniers issus de la petite bourgeoisie culturelle urbaine.

Source : *Actes de la recherche en sciences sociales* <https://doi.org/10.3917/arss.256.0060>

## **Travail en abattoir, gestion des émotions et identité professionnelle**

Le travail en abattoir est réputé pour sa pénibilité physique et mentale. Tuer les animaux requiert de mettre à distance certaines émotions comme la pitié, la culpabilité, le regret ou le dégoût. Dans un article publié en avril 2025, le sociologue M. Sebastian (TU Dortmund) livre une analyse rigoureuse de cette norme professionnelle de « neutralité », sur la base d'entretiens avec des employés de six abattoirs allemands de tailles variables. La division du travail, les cadences rapides et la mise en série sont favorables au détachement. À partir de contre-exemples (comme la vue d'un veau prenant la tétée), l'auteur montre l'importance, en arrière-plan, du « travail sur les émotions ». Différents mécanismes permettent d'éviter les relations directes avec les animaux : se recentrer sur l'activité et passer à autre chose, s'appuyer sur une représentation de l'animal d'élevage comme destiné à être tué, vendu et mangé, etc. Les dispositions au détachement sont souvent contractées de façon précoce, dans le cadre familial. Ces habitudes sont ensuite consolidées par la formation professionnelle.

Source : *Agriculture and Human Values* <https://doi.org/10.1007/s10460-025-10713-4>

## **Régimes de retraite et renouvellement des générations en agriculture**

Mis en ligne en février 2025, un article s'intéresse aux difficultés du « renouvellement des générations » en Irlande. Dans ce pays, les agriculteurs émargent au régime de retraite des travailleurs indépendants, cotisent peu et de façon optionnelle, reçoivent de maigres pensions et reculent donc autant que possible leur sortie d'activité. Face à la situation préoccupante des agriculteurs âgés, l'article préconise de faciliter l'octroi de compléments de retraite dans le cadre de l'aide sociale, en révisant les règles de conditions de ressources très restrictives. La comparaison avec d'autres pays européens plaide pour que l'Irlande se dote d'un régime spécial, dédié aux seuls agriculteurs, comportant un minimum de contribution obligatoire et garantissant une couverture de l'entourage du chef d'exploitation (conjoint et enfants). Ce type de système fait jouer la solidarité inter-secteurs, avec une forte subvention de l'État pour l'équilibre du régime. De plus, la durée de cotisation nécessaire pour ouvrir les droits peut varier. Elle est supérieure à 40 ans en France et en Irlande, de 15 années en Allemagne et en Autriche, et nulle en Finlande.

Source : *Journal of Rural Studies* <https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2025.103596>